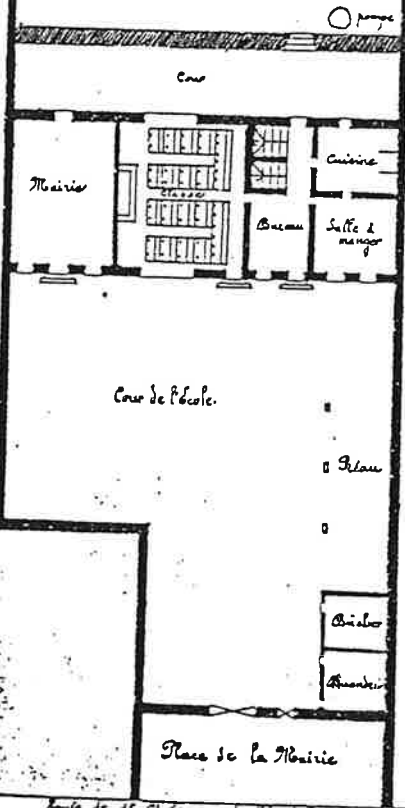


Plan
de l'école mixte
de Souzy-la-Briche

Jardin.
Superficie: 7000 m²

Route de St Chéron.

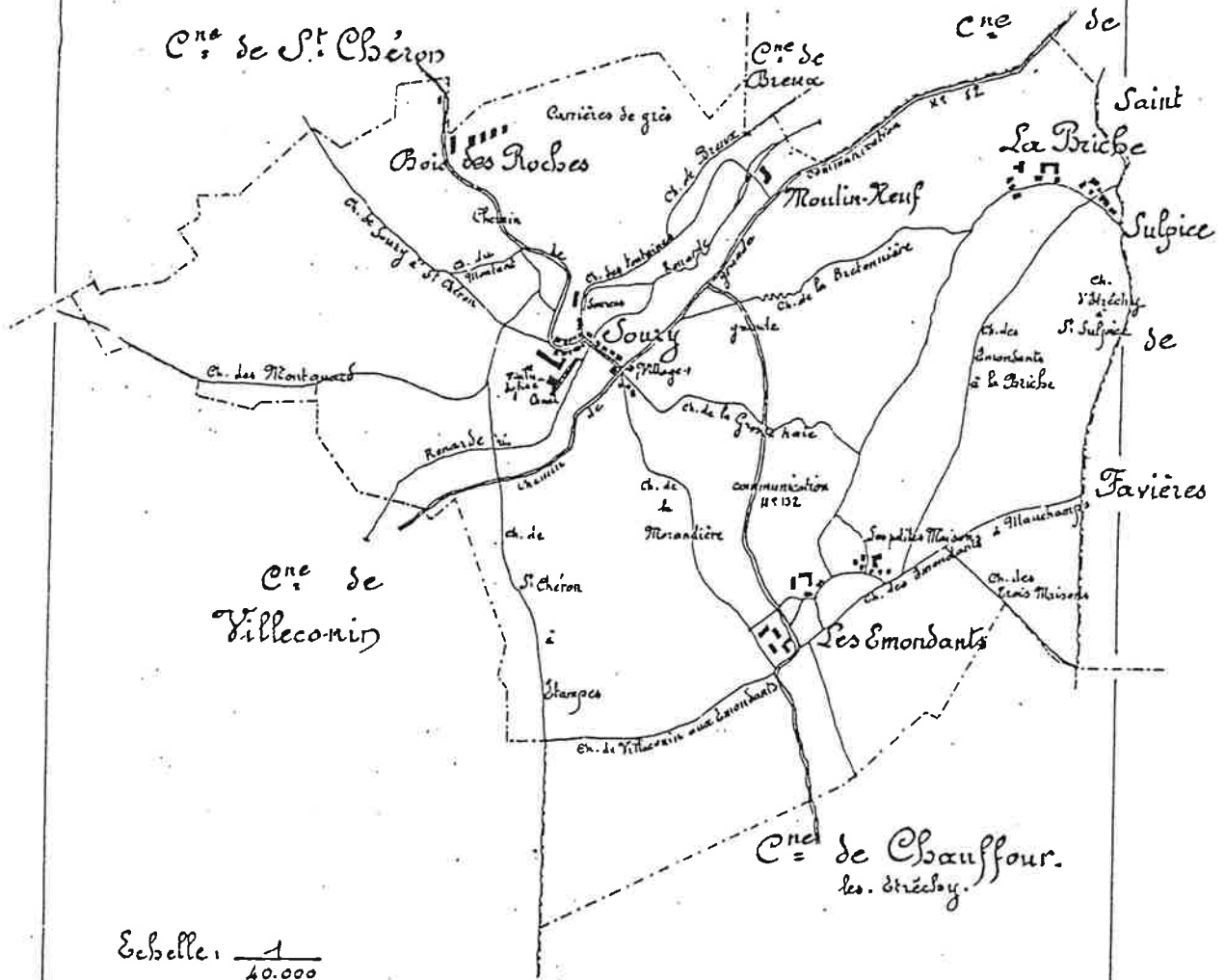
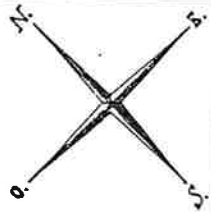
N.



Échelle 1/500

Route de St Chéron à Strecty. N° 132

Plan Cadastral
de
Souzy-la-Briche.



Echelle: $\frac{1}{40.000}$

Souzy-la-Briche.

Situation. — La commune de Souzy-la-Briche fait partie du canton et de l'arrondissement d'Étampes, du département de Seine-et-Oise. Elle est située dans une vallée, à 12 km. d'Étampes et à 32 km. de Versailles, chef-lieu du département. La Renarde, affluent de l'Orge traverse Souzy-la-Briche.

Communes limitrophes. — Souzy-la-Briche touche aux communes de St. Chéron et de Breuc, au Nord; de St. Sulpice de Favières à l'Est, de Chauffour au Sud et de Villacoublay à l'Ouest.

Population. — La population de Souzy était de 187 personnes en 1753 — 496 habitants environ en 1789 — de 200 en 1817 — de 312 en 1896. Cette augmentation de population est due à l'exploitation d'une carrière de grès ouverte vers 1880.

Étendue. — La superficie totale de Souzy est de 717 hectares, dont 326 de diverses cultures — 11 de prairies et de vergers — 25 de jardins — 185 de bris — et 120 de landes, terrains rocheux.

Nature du sol. — Le territoire situé au fond de la vallée et sur le penchant des deux collines est entièrement composé de sable. On aperçoit des blocs de grès à la surface, plusieurs ont servi de polissoir aux temps préhistoriques. Les terres situées sur la plaine de L'Émondant et sur celle de la Bergerie sont de nature argilo-calcaire.

Climat. — La commune de Souzy-la-Briche jouit d'un climat tempéré; elle appartient au climat séquanien.

Relief. — Le territoire de Souzy-la-Briche est coupé en deux parties à peu près égales par la vallée de la Renarde qui s'étend du sud-Ouest au Nord-Est. Les deux coteaux qui dominent la vallée ont une altitude de 10 mètres environ. Le coteau qui se trouve au Nord-Ouest renferme un banc de grès qui a jusqu'à 4 mètres d'épaisseur. Ce banc est exploité à ciel ouvert et fournit du grès de premier choix.

Hydrographie. — Les eaux du territoire s'écoulent dans la vallée de la Renarde, elles donnent naissance à de nombreuses sources. La nappe d'eau n'est qu'à un mètre de la surface du sol dans la partie la plus profonde de la vallée. La fontaine de César et les sources des Fontaines, donnent une eau claire et limpide, très-abondante, même dans les années sèches et d'une température constante de 13 degrés. Cette eau qui traverse les couches de sable est une richesse pour Souzy; les maladies épidémiques y sont très-rares. Dans la propriété de M^{me} Capron, il existe des sources

manque:
50 ha

Erreur →
N.E.

nombreuses qui alimentent une pièce d'eau d'une superficie de 50 ares.
Au fond de la vallée coule la Renarde qui vient de Villeconin et se dirige vers Saint-Sulpice-de-Favières. Son lit est à sec en été dans la partie de Villeconin à Souzy, mais vers Souzy, elle est alimentée par de nombreuses sources et ses eaux peuvent faire tourner le Moulin Neuf situé à un km. du village.

Voies de Communication. — Deux routes de grande communication traversent le territoire de Souzy : 1. — le chemin 133, de Chab. St-Mars à Bruyère. L. Châtel, venant de Villeconin et allant vers St-Sulpice de Favières — 2. le chemin 82, venant de St-Chéron et allant à Charffour. L. Stiechy.

Souzy est à 4 km. de la gare de St-Chéron, (ligne de Tondome) et à 6 km. de la gare d'Stiechy, (ligne d'Orléans).

État de la propriété. — Sur 717 hectares que comprend le territoire de Souzy, la Breche, 326 sont en terres labourables, 11 en prairies et vergers, 25 en jardins particuliers et de plaisance, 185 en bois et forêts, 120 en landes et terrains rocheux. Le territoire est divisé en 2.952 parcelles cadastrales appartenant à 56 propriétaires.

Culture. — Les terres labourables sont louées moyennant un prix moyen de cent francs l'hectare. On cultive les céréales, les haricots, les pommes de terre, les prairies artificielles. Autrefois, le coteau exposé au soleil levant était couvert de vignes; mais les gelées printanières et les diverses maladies qui ont atteint la vigne, ont fait abandonner complètement cette culture.

Élevage. — Souzy n'est pas un pays d'élevage. On compte 30 chevaux employés aux divers travaux agricoles; 70 vaches dont le lait est vendu directement à la laiterie d'Stampes au prix moyen de 0.10 à 0.12 le litre. Les veaux sont vendus à la boucherie au bout de cinq à six semaines. Quelques porcs achetés après le sevrage sont engraisés et consommés sur place. Les volailles sont vendues aux marchés d'Stampes, de St-Chéron et d'Orpajon. Elles donnent un revenu avantageux. Le pays est assez giboyeux; on rencontre le perdreau, le lièvre, le faisan et surtout le lapin de garenne. Les propriétaires du sol se réservent le droit de chasse ou le louent à des sociétés qui ont tout intérêt à faire multiplier le gibier.

Les bois sont peuplés de nombreuses espèces d'oiseaux. Les enfants qui fréquentent l'école forment une société protectrice des oiseaux et tous ils protègent de leur mieux ces utiles auxiliaires de l'agriculture.

Quatre agriculteurs possèdent ensemble cinquante ruches, ils obtiennent un miel exquis.

Industrie. — Vers 1880, une carrière de grès à pavés à ciel ouvert fut mise en exploitation sur le coteau nord-est de Souzy. Aujourd'hui, elle occupe 120 ouvriers environ dont le salaire ^{journalier} moyen est de 4 à 5 francs.

De Souzy, dépend le Moulin. Neuf yeux moulent le blé à l'aide de meules en pierre. Comme la plupart des cultivateurs cuisent leur pain, ils font moudre leur blé et ce qui permet aux petits moulins de pouvoir résister à la concurrence que leur font les grands moulins à cylindres.

Commerce. — Les divers produits des exploitations agricoles sont vendus aux marchés d'Étampes, d'Arpajon et de St Chéron. Les pailles et les fourrages sont livrés sur wagon en gare d'Étiches ou de St Chéron.

Les grès à pavés de la carrière sont expédiés à Paris et dans les diverses contrées de la France par la gare de Saint Chéron.

— Esquisse Historique. —

Le nom de Souzy-la-Briche a été formé par la réunion des deux paroisses de Souzy et la Briche, tout à fait distinctes mais qui n'avaient qu'une seule municipalité et un seul rôle d'imposition. Ces deux paroisses ont été réunies au siècle dernier et ne font plus qu'une seule commune du département de Seine-et-Marne.

L'origine de Souzy est fort ancienne. La vallée de Souzy a été habitée par l'homme préhistorique; on trouve sur le sol des nucléus, des grattoirs et des pointes de flèche de l'époque des Neuchâtel. L'endroit offrait divers avantages pratiques; nos ancêtres avaient les rochers, de l'eau, choses nécessaires à leur industrie.

À l'époque romaine, le site de Souzy a attiré des praticiens romains à venir fonder une villa, probablement à l'époque où Rome était devenue un foyer intolérable pour l'honnête homme, c'est-à-dire vers le 2^e siècle de Jésus-Christ. À ce moment les gens riches emmenaient avec eux leur famille, leurs esclaves et allaient fonder des villes en Gaule. Il convient de faire remonter l'âge de la villa Gall. romaine de Souzy à l'époque des Antonins. D'après les monnaies qui y furent trouvées. Cette villa, à l'heure actuelle, n'a plus de ruines; elle était placée au lieu dit « Carré Surazyn » à gauche de la route allant de Souzy à St Sulpice, au bord de la Renarde.

En 1886-1887, le vicomte de St Ferrier, propriétaire du sol où se trouvait cette villa, a fait replacer dans son château d'Étiches des mosaïques représentant des dessins à formes géométriques provenant de la villa de Souzy.

6
Cetle villa. a dû être ravagée par les hordes barbares qui à l'époque de Charlemagne ont ravagé la Gault, ses villas et ses monuments romains. Parmi les nombreuses monnaies romaines trouvées à Souzy, on remarque une petite monnaie barbare de cette époque.

De nombreuses personnes possèdent des haches de pierre de nuances et de formes différentes qui formaient les seuls instruments coupants à cette époque. Deux roches de grès appelées polissoirs ont été découvertes à Souzy; elles ont servi à polir et à aiguiser des outils et des instruments en pierre du genre de ceux qui ont été trouvés.

Un de ces polissoirs, situé au lieu dit «La Priche», propriété de mademoiselle Des Hayes est classé parmi les monuments historiques (arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique du 28 juin 1879.) Il en existe un autre ^{autre} la propriété de Madame Capron, au lieu dit «Les Fatismans». A l'âge de pierre polie l'homme habitait sous les roches et dans les cavernes situées dans les pentes de la vallée de Souzy où se faisait le polissage des outils en pierre.

Au 13^e siècle, le Comte de Montlhéry perdit la paroisse de la Priche qui passa à la Châtellenie de Stampes à laquelle elle est restée attachée.

Vers la fin du 11^e siècle, Souzy la Priche relevait de la justice de La Grange sur Villeconin.

Souzy était une paroisse du Hurepois; elle ne possède plus que les ruines de son ancienne église curieusement posée dans une sorte de petit étang. La seigneurie de Souzy, sous Jean de Rivier vers 1580, ne comportait que justice moyenne et basse. La haute justice fut accordée à son successeur, un sieur Telleur, secrétaire du Roi, par le duc de Vendôme le 19 Août 1649. Monsieur Tison apothicaire ordinaire du roi en devint ensuite propriétaire. En 1789, elle était entre les mains de la famille Cousinet.

La Priche était une paroisse du Hurepois dans le gouvernement de l'Île de France, ancien diocèse de Chartres, Election de Loudun, doyenné de Rochefort. La seigneurie de la Priche d'après un enseignement que Fleureau tira d'un registre de la Chambre des Comptes de l'époque de Philippe-Auguste aurait été distraite au temps d'Auguste de Graville de la Châtellenie de Montlhéry avec les villages de Mauchamp, de Favères et à qui Ferry de d'Huyon possédait à Bonnes.

Au 11^e siècle, la famille de St-Gol, en était titulaire avec les trois justices en titre de prévôté. Un ancien château existait au lieu dit «Les Imondants» et un autre à la Priche même. La petite paroisse de la Priche a eu sa justice et sa résidence de notaire.

Nous voyons en effet qu'en 1650, Pierre Bourguignon était commis greffier en la
prévôté de la Franche et qu'en 1668, il y était notaire exerçant au nom du principal
tabellion d'Etampes

La Franche est très curieuse au point de vue des huissiers et sergents dans les trois
ou quatre derniers siècles. La population n'a jamais dépassé 250 habitants et
cependant elle a été le siège d'une justice complète ayant prévôt, greffier, procureur fiscal,
postulants, sergents, etc. en sorte que sa population n'était pas suffisante à fournir
le personnel nécessaire à sa justice; il y avait moins de justiciables que de juges. La
justice, prévôté ou mairie, se trouvait en pleine activité de 1650 à 1673 et Joachim
Lefebvre en était le sergent ordinaire, le sergent officier et le sergent procureur, outre que il
remplissait les fonctions de commis substitut près du tabellion de St. Sulpice en 1650
et de celui de Boissy en 1653 recevant ainsi des actes dans la grosse desquels il
ordonnait à son sergent de les mettre à exécution et lui-même en suite lui-même
à ses propres ordres en saisissant et exécutant les débiteurs qui n'avaient cessé

Extrait du procès-verbal pour la convocation des Etats Généraux de 1789. — Le lundi 23 février 1789,
en l'Assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée sont comparus en
l'auditoire de Souzy, par devant Jean Champigny, conseiller du Roi et son procureur
tant en grenier à sel que de la ville d'Etampes, prévôt, juge ordinaire civil et
criminel de la Franche, Pierre Rousseau, syndic des deux parishes formant
une seule municipalité, vingt-un électeurs dont neuf domiciliés à la Franche
et douze à Souzy, tous nés français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans
et compris dans les rôles des impositions, lesquels pour obéir aux ordres de
sa majesté portés par ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789 et satisfaire
aux dispositions du règlement y annexé, ainsi qu'à l'ordonnance de M. le
Bailli d'Etampes ou M. son lieutenant général du 13 février 1789 dont ils ont déclaré
avoir une parfaite connaissance. Ils ont déclaré qu'ils allaient d'abord occuper
de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances qui
est ainsi libellé:

Les députés que nous nommons pour assister à l'Assemblée qui se tiendra à Etampes
le 9 mars 1789 choisiront pour commissaires pour la rédaction du cahier et pour députés aux
Etats généraux ceux à qui ils connaîtront le plus de lumière pour les matières qui y doi-
vent être discutées, ceux qu'ils croiront incapables de se laisser éblouir ni par le rang
ni par le motif d'intérêt, qu'ils jugeront en état de soutenir leurs opinions avec plus
de fermeté et en même temps avec le plus d'aménité, enfin ceux qui toujours attachés
à entretenir l'union qui doit régner entre tous les différents ordres de la société
pourront faire tout ce qui dépendra d'eux pour la maintenir sans cependant
s'écarter de leurs instructions. Ils exposeront que les habitants d'Etampes deux

parvins. sont surchargés d'impôts; ils demanderont qu'on les soulage parce qu'il leur est impossible de pouvoir continuer à le payer étant dans la plus affreuse misère. Et dit cahier a été signé par ceux des habitants qui savent signer et par J. Champigny, conseiller du Roi.»

En suite les dits habitants après avoir mûrement délibéré sur le choix des Députés qu'ils sont tenus de nommer en conformité des Vites Lettres du Roi, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de Jean Baptiste Gallot, laboureur, demeurant à Louzy et de Pierre Rousseau, laboureur à l'Émondant, paroisse de la Triche qui ont accepté la dite commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

Les habitants de Louzy ont remis aux sieurs Jean Baptiste Gallot et Pierre Rousseau, leurs Députés, le cahier de doléances afin de le porter à l'Assemblée qui se tiendra le 7 mars 1789, devant M. le Bailli d'Étampes et leur ont donné tous pouvoirs requis et nécessaires à l'effet de les représenter en ladite Assemblée pour toutes les opérations prescrites par l'ordonnance de M. le Bailli d'Étampes, comme aussi de donner pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'État, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et chacun des sujets de sa majesté. Et leur part, les dits Députés se sont présentement chargés du cahier des doléances et ont promis de le porter à ladite Assemblée et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par les dites Lettres du Roi, règlement y annexé et ordonnance subdite.

Administration des finances. Développement économique. — Les finances de la commune sont administrées par les membres du Conseil municipal au nombre de dix. Le budget de 1900 s'élève à 4.000 fr. en recettes et en dépenses; la commune n'a pas de dettes.

Les terres labourables ont conservé toujours leur même valeur, mais les bois ont sensiblement diminué de valeur, les coupes ne se vendant plus comme autrefois.

Depuis l'ouverture des carrières, de nouvelles maisons ont été construites, les anciennes ont été aménagées pour y loger les ouvriers et leur famille. Les logements sont loués à un prix trop élevé pour la campagne.

L'instruction fait des progrès tous les ans. Les parents reconnaissent son utilité et envoient régulièrement leurs enfants à l'école.

Comme institution de prévoyance, il existe entre les ouvriers italiens une société de secours mutuels. Quelques ouvriers français font partie de la société de secours mutuels dont le siège est à St. Chéron.

L'avenir social, société coopérative qui a son siège à Etretat vend le pain, l'épicerie, le charbon, les boissons au prix de revient.

La carrière de Souzy distribue tous les mois à ses ouvriers 15.000 fr. à 18.000 fr. de salaire ce qui est une grande source de revenu pour les commerçants de la commune.

Si pour une cause quelconque les carrières de grès étaient fermées, la population de la commune diminuerait de moitié. Les habitants n'auraient plus comme ressource que les produits agricoles qui n'offrent pas toujours un bénéfice bien rémunérateur.

Instruction publique

Jusqu'en 1861, la commune de Souzy. la. Prieche ne possédait pas d'école; elle était rattachée à la commune de Saint. Sulpice. de Terrière située à 2 km de Souzy. Le taux de la rétribution scolaire était alors de 1.25 pour les enfants au dessous de 6 ans et de 1.75 pour les enfants de 6 ans et au dessus.

En 1856, un legs de Madame de Marsel attribua à la commune de Souzy la. Prieche, une somme de 30.000 fr. pour l'établissement de deux sœurs de charité pour les écoles et pour les malades.

La commune ne prit possession du legs qu'en 1859. La municipalité de Souzy acheta la propriété du sieur Guyot moyennant 2.500 fr. et dépensa en outre 4.500 fr. pour l'appropriation du local qui sert encore actuellement d'école et de mairie. Cette dépense de 7.000 fr. fut prélevée sur les 30.000 fr. provenant du legs. Les 23.000 fr. disponibles furent employés à l'achat de 869 fr. de rente sur l'Etat, laquelle ajoutée à la somme de 70 fr. produite par les 3 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes autorisés par l'art. 40 de la loi du 15 mars 1850 et à un supplément de 61 fr. formaient une somme de 1000 fr. affectée au traitement de la sœur chargée de la direction de l'école maternelle de Souzy. la. Prieche.

L'école était gratuite pour tous les enfants de la commune; les enfants des communes voisines payaient 1.25 au dessous de 6 ans et 1.75 à 6 ans et au dessus. Elle fut ouverte en Décembre 1861 et elle était chauffée aux frais de la commune.

La classe au début mesurait 7 m. de large et 7 m. de long; elle était

éclairée par 9e larges baies; son mobilier comprenait le bureau du maître, six grandes tables sans dossier à 6 places chacune, trois tableaux noirs et deux cartes. Les maîtresses venaient de l'institution des sœurs du Carmel d'Aranches, elles étaient pourvues du brevet de capacité. Leur traitement était de 4000 fr. - Leur enseignement comprenait: l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, le français, l'arithmétique, des notions d'histoire et de géographie, la couture pour les filles.

En décembre 1894, l'école de Souzy-la-Picche fut laïcisée; la direction en fut confiée à un instituteur laïque.

Comme la commune de Souzy-la-Picche ne remplissait plus les conditions du legs fait en sa faveur par Mme de Martel qui avait exigé que l'école fut dirigée par une sœur, elle remboursa les 30.000 fr. qu'elle avait reçus. Par suite de l'augmentation de la valeur du capital, elle put faire le remboursement du legs avec la rente achetée en 1860 et elle resta en possession d'une propriété qui ne lui coûtait rien.

En 1892, la municipalité de Souzy dépensa 8.000 fr. pour l'appropriation du logement de l'instituteur, de la classe, de la mairie, de la construction d'un puits, d'un licher, d'une buanderie et pour le renouvellement du mobilier.

A l'heure présente, l'école et ses dépendances sont en très bon état.

Les institutrices congréganistes qui ont dirigé l'école mixte de Souzy-la-Picche de 1861 à 1891 sont:

- 1^{re} Druvet Teroline, sœur Alphonsia - de décembre 1861 à mai 1868.
 - 2^{de} Remoué Marie-Jeanne, sœur Chérie - de mai 1868 à octobre 1870
- L'école fut fermée d'octobre 1870 à 1872 à la suite de la guerre franco-allemande.
- 3^{de} Tibert, sœur St. Joseph - de 1872 à 19 octobre 1873.
 - 4^{de} Fouchard Julienne Françoise, sœur St. Paul - de 19 octobre 1873 à 1^{er} Octobre 1875
 - 5^{de} Guard Aimée, sœur St. Gabriel - de 1^{er} Octobre 1875 à 18 janvier 1878
 - 6^{de} Lenormand Lionie, sœur St. Agathe - de 18 janvier 1878 à 19 février 1881
 - 7^{de} Dauquet Jeanne, sœur St. Arsène - de 19 février 1881 au 31 x^{bre} 1891

Laïcisation. -

Balodlier Henri André - du 10 janvier 1892 à -----
 ----- . État actuel. -----

L'organisation pédagogique de l'école de Souzy est celle qui est suivie dans le département de Seine-et-Oise. Depuis 1892, 14 élèves ont obtenu leur certificat d'études primaires.

L'établissement scolaire a été remis à neuf en 1892; actuellement il

11

est en très bon état. Il comprend le logement du maître composé de six pièces, une buanderie, une bûcher, la salle de classe avec éclairage latéral, un pièce une cour fermée plantée de tilleul, des water-closets pour le maître et les deux sexes, un jardin de 7 ares 20 centiares planté d'arbres fruitiers en plein rapport.

Le mobilier scolaire a été renouvelé en 1892; il comprend le bureau du maître, 16 tables à deux places avec dossier, 3 tables à 6 places de l'ancien mobilier, 5 tableaux noirs adossés dont un à irolets, un compen. sium métrique, 14 cartes Vidal-Blache, une mappemonde, un boulier-compteur.

Un cours d'adultes fonctionne tous les ans depuis 1892; 10 élèves en moyenne le fréquentent assidûment.

En 1896, la municipalité de Louzy vota un crédit de 100 fr. pour l'achat d'une lanterne à projections et divers accessoires. Depuis trois ans, 90 conférences ont été faites par l'instituteur dans la salle de la mairie. Les sujets traités se rapportent à l'agriculture, aux sciences physiques et naturelles, à l'histoire, à la géographie, ils sont accompagnés autant que possible de projections de vues faites gratuitement par le musée pédagogique. Ces conférences intéressent vivement les auditeurs.

La bibliothèque scolaire compte 180 volumes; pendant l'année 1898, 200 prêts ont été faits.

L'école mixte de Louzy-la-Briche comptait en août 1899, 45 élèves dont 17 garçons et 29 filles. — 17 élèves font partie de la société de secours mutuels et de retraite pour l'arrondissement d'Hampeles.

Louzy-la-Briche, le 20 Septembre 1899

L'Instituteur,
Balossier